



Conférence de presse annuelle 2007

Fiche thématique n°09

La banque des projets européens

Luxembourg, le 8 février 2007

L'Union européenne et ses voisins : vers la convergence

La politique européenne de voisinage est le fil conducteur des activités de la BEI dans les pays qui bordent l'Union européenne au Sud et à l'Est. La priorité que l'UE accorde aux pays voisins est illustrée par la décision prise en 2006 par le Conseil européen, qui a confié à la BEI un nouveau mandat de prêt dans ces pays à hauteur de 12,4 milliards d'EUR au maximum sur la période 2007-2013, c'est-à-dire le plus gros mandat qui ait jamais existé pour des activités à l'extérieur de l'Union. Il revient en effet à doubler le volume d'activité de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens, et il multiplie par six le montant possible des prêts dans les pays voisins de l'Est.

La FEMIP pour la Méditerranée

Au travers de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), qui fait appel à l'ensemble des instruments disponibles pour promouvoir le développement économique des pays partenaires méditerranéens, la BEI s'est imposée comme le principal partenaire financier de la région méditerranéenne, avec plus de 9 milliards d'EUR (y compris la Turquie jusqu'en 2005) investis entre 2002 et 2006. Dans le cadre du Processus de Barcelone et, plus récemment, au titre de la politique européenne de voisinage, la FEMIP a pour mission de promouvoir la modernisation économique et sociale des pays partenaires méditerranéens, mais aussi d'appuyer le renforcement de l'intégration régionale, notamment dans la perspective de l'établissement progressif d'une zone de libre-échange avec l'UE d'ici 2010.

La FEMIP articule ses interventions autour de deux objectifs prioritaires : le soutien au secteur privé et la création d'un environnement propice à l'investissement. En outre, la FEMIP s'emploie à promouvoir un dialogue soutenu avec toutes les parties prenantes du partenariat financier euro-méditerranéen, qu'il s'agisse des différentes institutions ou des représentants du secteur privé et de la société civile.

La FEMIP en 2006

La majeure partie des prêts consentis en 2006 est allée au secteur des infrastructures énergétiques (594 millions d'EUR, soit 44 %). La protection de l'environnement a représenté 325 millions d'EUR (24 %), tandis que l'industrie et les lignes de crédit accordées à des intermédiaires financiers au bénéfice des PME ont absorbé respectivement 200 millions d'EUR (15 %) et 115 millions d'EUR (8 %). Le secteur de la santé a reçu 70 millions d'EUR (5 %) et les opérations de capital-risque 50 millions d'EUR (4 %).

Millions d'euros	Énergie	Environnement	Industrie	Santé et éducation	Lignes de crédit	Capitaux à risques	Total
Égypte	310		200		40		550
Maroc	170	40		70		10	290
Syrie		45					45
Tunisie	114	40					154
Israël		200			75		275
Région						40	40
Total	594	325	200	70	115	50	1 354

Pour ce qui est de la répartition géographique, 64 % du volume total ont été alloués à des projets au Proche-Orient (7 projets pour un montant total de 870 millions d'EUR), 33 % au Maghreb (6 projets pour un total de 444 millions d'EUR) et 3 % à des projets régionaux (4 projets totalisant 40 millions d'EUR).

Avec un portefeuille actif de 380 millions d'EUR d'opérations sur capitaux à risques engagés en faveur du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens, la BEI est devenue, grâce aux ressources

budgétaires de l'UE, l'institution financière internationale la plus active dans le domaine du capital-investissement dans la région. La gamme de produits comprend des investissements directs, des participations à des fonds et des co-investissements avec des intermédiaires locaux (apports de fonds propres et quasi-fonds propres).

Quelques projets clés en 2006

- Un prêt de 260 millions d'EUR a été consenti pour la construction, à El Atf et Sidi Krir (Égypte), de deux centrales électriques à cycle combiné alimentées au gaz naturel et un prêt de 50 millions d'EUR pour la réalisation d'un tronçon de gazoduc entre Abu Qurqas et Asyut dans le sud de l'Égypte.
- "Beltone Capital" est l'une des opérations de la FEMIP sur capitaux à risques, qui a amené la Banque à prendre une participation de 9 % au capital de la société d'investissement égyptienne pour un montant équivalent à 5,6 millions d'EUR. Beltone Capital investira dans des entreprises du secteur privé à fort potentiel de croissance, implantées essentiellement en Égypte, auxquelles elle fournira orientations stratégiques et savoir-faire. La BEI a joué un rôle décisif dans le montage du dossier juridique novateur de cette société d'investissement à capital ouvert, en fournissant aux actionnaires une protection analogue à celle d'un fonds classique à capital fermé et en permettant à Beltone Capital de se conformer aux normes les plus rigoureuses et d'appliquer les meilleures pratiques du marché.
- La BEI a octroyé, sur les capitaux à risques de la FEMIP, son premier prêt en faveur du micro-crédit en Tunisie à Enda inter-arabe, une ONG qui a fourni depuis 1995 des services de micro-crédit à quelque 30 000 micro-entrepreneurs – dont plus de 85 % sont des femmes – avec un taux de remboursement de 99,6 %. Ce prêt servira à renforcer le capital d'Enda inter-arabe et lui permettra d'étendre ses activités dans les régions les plus défavorisées du pays. Le financement de la BEI est assorti d'une assistance technique financée sur ressources budgétaires.
- Un prêt de 70 millions d'EUR a été destiné au secteur de la santé au Maroc, pour soutenir la réforme hospitalière lancée par le ministère marocain de la santé. Ce projet ambitieux, consacré à la reconstruction, à la réhabilitation et à l'équipement des structures hospitalières, doit bénéficier à 17 centres hospitaliers dans le pays. Il vise à améliorer la qualité des bâtiments et du matériel et à fournir de meilleurs services hospitaliers au Maroc.

Le nouveau mandat

En novembre 2006, les États membres de l'Union européenne sont convenus de fixer à 8,7 milliards d'EUR le plafond indicatif des prêts de la BEI dans les pays méditerranéens pendant la période 2007-2013, sur l'enveloppe globale de 12,4 milliards d'EUR allouée à l'ensemble des pays partenaires, ce qui revient à doubler les ressources qui étaient disponibles pour des prêts au titre du mandat précédent. Dans ce cadre, le soutien au secteur privé, qui a triplé en valeur absolue au cours de la période 2003-2005 par rapport à 2000-2002, va demeurer une priorité de la FEMIP. Celle-ci va aussi, en investissant dans les infrastructures, appuyer les pays partenaires dans les efforts qu'ils déploient pour créer un environnement propice au développement du secteur privé. Deux axes d'intervention seront le soutien à des réseaux intégrés de transport, d'énergie et de télécommunications, y compris l'extension des réseaux transeuropéens en direction de la Méditerranée, et l'investissement dans le capital humain.

Le dialogue au niveau institutionnel sera organisé sur trois niveaux : i) le Conseil ministériel de la FEMIP (le prochain se tiendra à Chypre le 14 mai 2007) ; ii) le Comité FEMIP, composé de représentants des pays européens et méditerranéens et de la Commission, et chargé d'examiner la stratégie de la FEMIP, d'approuver son rapport annuel et de fournir des avis aux ministres sur des sujets spécifiques, par exemple en réalisant des analyses sectorielles ou en définissant de nouveaux instruments de financement. Il s'est réuni pour la première fois le 6 février ; iii) les Conférences FEMIP, qui rassembleront des représentants des secteurs public et privé, des universitaires et toutes les parties prenantes concernées par les thèmes sélectionnés par les ministres. La prochaine conférence dans le cadre de la FEMIP, organisée conjointement avec la Fédération bancaire européenne, se tiendra à Paris les 22 et 23 mars 2007 et portera sur la question des transferts financiers des travailleurs migrants dans l'espace euro-méditerranéen.

Dans le cadre de ce nouveau mandat, le rôle de la FEMIP dans les secteurs de l'énergie et des transports devrait encore s'accroître, conformément aux priorités européennes et méditerranéennes. Dans le secteur de l'énergie, l'action de la FEMIP se concentre sur la mise en valeur des sources d'énergies durables et sur la compétitivité et la sûreté de l'approvisionnement. Dans ce contexte, la FEMIP entreprend actuellement

une série d'études sur les énergies renouvelables dans les pays partenaires méditerranéens, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence française de développement (AFD) ; sur les possibilités d'activité en matière de financement du marché du carbone et de crédits carbone dans le bassin méditerranéen ; sur l'identification des secteurs prioritaires et la constitution d'une réserve de projets MDP concrets, que la BEI pourrait aider à mettre en place et à financer ces prochaines années ; et sur le potentiel de production de biocarburants, moins nocifs pour l'environnement, dans les pays de la FEMIP.

En ce qui concerne les transports, c'est dès 2004 et 2005, lors des réunions d'experts et au niveau ministériel, que la FEMIP a abordé la question du prolongement des réseaux transeuropéens en direction des pays partenaires méditerranéens et des différents moyens de gérer les réseaux de transport. Suite à la demande formulée lors de la 6^{ème} réunion ministérielle de la FEMIP (Tunis, juin 2006), une conférence intitulée "Financer les réseaux de transport : enjeu de l'intégration économique en Euro-Méditerranée" a été organisée conjointement avec le gouvernement de Monaco à la fin de 2006. Elle a porté principalement sur les réseaux de communications, les priorités en matière d'investissement et les ressources financières disponibles auprès des bailleurs de fonds des secteurs public et privé.

Reconstruction au Liban

Comme l'a confirmé récemment la conférence internationale "Paris III", la BEI va apporter son soutien au plan de redressement, de reconstruction et de réforme élaboré par le gouvernement libanais, en fournissant 960 millions d'EUR sur les six prochaines années à l'appui de projets clés figurant dans le programme d'investissement public, mais aussi en faveur du secteur privé. Partenaire de longue date du Liban, la BEI va maintenir son engagement dans les projets d'infrastructure (principalement transports et assainissement), et va fournir de nouveaux financements en vue i) de soutenir les PME dont les activités ont souffert du récent conflit, ii) d'appuyer des réformes sectorielles, notamment dans le secteur de l'électricité (Électricité du Liban) et iii) d'encourager l'investissement privé. De plus, des ressources d'assistance technique contribueront à faciliter la préparation et la mise en œuvre des projets, ainsi que le processus de privatisation.

La Russie et les voisins à l'Est

Alors que la BEI est active sur le pourtour méditerranéen depuis une trentaine d'années, le premier prêt BEI à l'appui d'un projet en Russie ne date que de 2003. Les mandats régissant l'activité de la BEI à l'Est ont longtemps été relativement restreints mais, avec l'intérêt croissant que l'UE porte à cette région du monde, le volume et la portée des mandats se sont eux aussi accrus. Ainsi, d'un premier mandat de 100 millions d'EUR pour la Russie en 2001, on est passé à un mandat de 500 millions d'EUR en faveur de la Russie, de l'Ukraine, de la Moldova et du Belarus qui courait jusqu'en janvier 2007, et à un nouveau mandat de 3,7 milliards d'EUR en faveur de ces pays plus le Caucase méridional, pour la période 2007-2013.

Le premier mandat de la BEI (100 millions d'EUR) était spécifiquement axé sur les projets environnementaux concernant le littoral russe de la mer Baltique. Il a permis de réaliser trois opérations dans le secteur de l'eau dans la région de Saint-Petersbourg. Totalisant 85 millions d'EUR, elles ont été toutes trois cofinancées avec la BERD et la Banque nordique d'investissement.

Le deuxième mandat (500 millions d'EUR) porte sur le financement, en Russie, en Ukraine, en Moldova et au Belarus, de projets d'intérêt majeur pour l'UE ; ils concernent l'environnement mais aussi les infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie situées sur les axes prioritaires des réseaux transeuropéens (RTE) et ayant des retombées transfrontalières pour un État membre. À ce titre, la Banque a approuvé en 2006 un premier prêt de 200 millions d'EUR, cofinancé par la BERD et destiné à remettre en état les derniers tronçons de l'autoroute M-06 reliant Kiev à Brody, dans les corridors paneuropéens III et V, en Ukraine.

Pour que la BEI puisse opérer dans un pays au titre d'un mandat, elle doit signer avec celui-ci un accord-cadre. De tels accords n'existaient jusqu'à maintenant qu'avec la Russie et l'Ukraine, mais un accord-cadre a également été conclu en 2006 avec la Moldova, ouvrant la voie aux opérations de la BEI dans ce pays. Par ailleurs, les activités de la BEI dans les pays voisins de l'Est vont être facilitées par le protocole d'accord qu'elle a signé avec la Commission européenne et la BERD le 15 décembre 2006, renforçant la coopération entre ces trois institutions dans ces pays.

Sur le nouveau mandat accordé à la BEI pour la période 2007-2013, une enveloppe de 3,7 milliards d'EUR au maximum est prévue pour la Russie, l'Ukraine et la Moldova, pays auxquels s'ajoute désormais le Caucase méridional (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). Les investissements viseront les secteurs qui étaient déjà couverts par les mandats précédents, mais un accent spécifique sera placé sur le secteur de l'énergie, en particulier les projets d'approvisionnement stratégique et de transport d'énergie.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI www.bei.org.

Contacts Presse : Bureau de presse: presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99
Questions générales : Infodesk BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99